



COMMUNE DE HADOL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les principaux ratios*
- V. Le budget annexe « Forêt »*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux administrés d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet **hadol.fr**.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année civile. **Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.** Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté (17 Pour et 1 Abstention) **le 4 avril 2019 par le conseil municipal de Hadol.** Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions autant que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

D'un côté, la gestion des dépenses courantes et les charges de personnel (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

Les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à 2 274 591,26€

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, pour les postes principaux, par les charges de personnel et indemnités, les charges de fonctionnement et d'entretien des bâtiments communaux, d'entretien de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les primes d'assurance, les taxes foncières, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à 1 697 300,00€ **soit 0,1 % de plus qu'en 2018**. Il est à noter d'une part, que le poste « charges de personnel » est en légère augmentation en raison d'un recrutement en cours et que d'autre part, le contingent alloué au service d'incendie (62 903 €) est désormais réglé par la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour ensuite être défalqué de l'attribution de compensation versée par celle-ci.

Les recettes de fonctionnement correspondent, pour les postes principaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies, de l'exploitation de la carrière, des impôts et taxes, des dotations et participations, des revenus des immeubles et terrains et au reversement du budget annexe « Forêt ».

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à 1 640 100,00€ (hors le résultat reporté de 2018). Malgré la baisse de l'attribution de compensation versée par la C.A.E, on peut noter **une augmentation de 3,46% par rapport à 2018** en grande partie liée à une prévision de reversement du budget annexe « Forêt » conséquente (136 000,00€ contre 26 000,00€ en 2018).

b) Les dépenses et recettes de la section :

Dépenses	BP 2018 et D.M	CA 2018 (Réalisés)	%	BP 2019	Recettes	BP 2018 et D.M	CA 2018 (Réalisés)	%	BP 2019
Dépenses courantes	589 800,00	498 437,41	31.54	602 300,00	Excédent antérieur reporté	865 459,97	865 459,97		634 491,26
Dépenses de personnel	720 000,00	718 568,17	45.46	750 000,00	Recettes des services	228 200,00	272 876,17	15,23	241 200,00
Autres dépenses de gestion courante	169 300,00	161 993,00	10.25	112 500,00	Impôts et taxes	641 800,00	721 708,25	40.27	587 300,00
Dépenses financières	58 000,00	53 192,12	3.36	58 000,00	Dotations et participations	569 900,00	623 715,35	34.80	558 100,00
Dépenses exceptionnelles	2 500,00	564,30	0.04	6 500,00	Autres recettes de gestion courante	128 000,00	128 953,22	7.19	238 000,00
Atténuation de produits	148 000,00	147 720,00	9.35	148 000,00	Recettes exceptionnelles	13 000,00	33 531,26	1.87	9 000,00
Dépenses imprévues	8 000,00	-		20 000,00	Recettes financières	2 500,00	2 427,03	0,14	2 500,00
Total dépenses réelles	1 695 600,00	1 580 475,00	100	1 697 300,00	Atténuation de charges	2 000,00	8 910,45	0.50	4 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	17 500,00	38 829,37		21 100,00	Total recettes réelles	1 585 400,00	1 792 121,73	100	1 640 100,00
Virement à la section d'investissement	737 759,97	-		556 191,26	Produits (écritures d'ordre entre sections)	-	-		-
Total général	2 450 859,97	1 619 304,37		2 274 591,26	Total général	2 450 859,97	2 657 581,70		2 274 591,26

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019, concernant les ménages, sont maintenus à :

- . Taxe d'habitation : 7.73 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 7.35 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 18.10 %

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 482 679 € soit une légère augmentation par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la collectivité regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des constructions, des acquisitions (mobilier, matériel, véhicules, biens immobiliers...), des études et des travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : les recettes en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement, le produit des cessions et la réalisation d'emprunts.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	BP 2018 et D.M	CA 2018 Réalisés	%	BP 2019	Recettes	BP 2018 et D.M	CA 2018 Réalisés	%	BP2019
Déficit antérieur reporté	-	-		114 486,07	Virement de la section de fonctionnement	737 759,97			556 191,26
Remboursement d'emprunts	131 500,00	119 695,29	32.93	131 500,00	FCTVA	22 000,00	22 358,48	8.98	44 000,00
Travaux - bâtiments	764 500,00	143 327,29	39.43	908 000,00	Mise en réserve	-			403 786,07
Travaux - divers	145 000,00	37 306,08	10.26	377 650	Cessions d'immobilisations	20 500,00			-
Immobilisations incorporelles	34 500,00	8 637,36	2.38	2 450,00	Taxe aménagement	7 500,00	6458.26	2.59	6 000,00
Immobilisations corporelles	58 700,00	34 023,04	9.36	80 600,00	Subventions d'équipement versées	-	6 997,47	2.81	-
Subventions d'équipement versées	141 000,00	19 413,05	5.34	235 700,00	Subventions	36 400,00	26 585,00	10.68	51 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	-	-		500,00	Emprunts et cautionnements	302 184,57	330,00	0.13	791 608,74
Fonds divers	3 100,00	1 098,00	0.30	2 000,00	Opérations patrimoniales	-			500,00
Participations	100,00	-		100,00	Produits (écritures d'ordre entre section)	17 500,00	38 829,37	15.59	21 100,00
Dépenses imprévues	12 900,00	-		20 000,00	Excédent antérieur reporté	147 455,46	147 455,46	59.22	-
Total général	1 291 300,00	363 500,11	100	1 874 186,07	Total général	1 291 300,00	249 014,04	100	1 874 186,07

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Construction du Pôle de Santé de Hadol
- Accessibilité de la Salle Polyvalente
- Travaux de voirie : Hadol-Haute

d) Les subventions d'investissements accordées :

- de l'Etat : 28 000 €
- du Département : 17 000 €

IV. Les principaux ratios.

Informations financières		Valeurs 2018	Moyenne de la strate	
			Région	Nationale
	Dépenses réelles de fonctionnement / population	564 €/hab	623	713
	Produits des impositions directes / population	182 €/hab	252	287

	Recettes réelles de fonctionnement / population	640 €/hab	792	885
	Encours de la dette / population	657 €/hab	635	700

V. Le budget annexe Forêt

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par la rémunération des bûcherons, les travaux d'entretien réalisés par l'ONF, les frais de garderie et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent majoritairement aux ventes de bois, s'y ajoutent les taxes d'affouages et droits de chasse.

Dépenses	BP 2018 et D.M	CA 2018 (Réalisés)	%	BP 2019	Recettes	BP 2018 et D.M	CA 2018 (Réalisés)	%	BP 2019
Dépenses courantes	250 500,00	168 778,44	82.58	323 300,00	Excédent antérieur reporté	50 744,54	50 744,54		128 588,55
Dépenses de personnel	-			-	Recettes des services	355 500,00	358 553,26	99.90	445 100,00
Autres dépenses de gestion courante	27 094,54	26 900,00	13.16	136 288,55	Autres recettes de gestion courante	350,00	350,00	0.10	-
Dépenses financières	11 500,00	8 667,78	4.24	10 000,00	Recettes financières	-			-
Dépenses exceptionnelles	500,00	45,45	0.02	500,00	Recettes exceptionnelles	-			-
Total dépenses réelles	289 594,54	204 391,67	100	470 088,55	Total recettes réelles	355 850,00	358 903,26	100	445 100,00
Virement à la section d'investissement	117 000,00	-		103 600,00					
Total général	406 594,54	204 391,67		573 688,55	Total général	406 594,54	409 647,80		573 688,55

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées notamment par les travaux sylvicoles et le remboursement du capital des emprunts. Une opération particulière à noter en 2019 : le réaménagement du parcours de santé et de l'aire de pique-nique à la Houssière.

Les recettes d'investissement correspondent à la mise en réserve d'une partie de l'excédent de fonctionnement et aux subventions.

Dépenses	BP 2018 et D.M	CA 2018 Réalisés		BP 2019	Recettes	BP 2018 et D.M	CA 2018 Réalisés		BP2019
Déficit antérieur reporté	79 306,84	79 306,84		57 367,58	Virement de la section de fonctionnement	117 000,00			103 600,00
Remboursement d'emprunts	50 000,00	49 999,99		50 000,00					
Frais d'étude	4 000,00	3 700,00			Mise en réserve	81 806,84	81 806,84		76 667,58
Travaux sylvicoles	25 500,00	6 167,62		45 300,00	Subventions				17 400,00
Agencement terrain	40 000,00			45 000,00	Excédent antérieur reporté				
Total général	198 806,84	139 174,42		197 667,58	Total général	198 806,84	81 806,84		197 667,58